

## Questions aux candidats aux élections municipales 2020 à Saint-Ismier.

### 1. Implication des habitants du quartier en amont des décisions municipales

#### ➤ **Quels engagements prenez-vous pour répondre à cette demande ?**

*Dans notre programme, nous avons indiqué que nous serons une équipe dont les principes de fonctionnement seront la transparence, l'éthique et la volonté de préserver notre environnement. Ainsi, nous tenons **au principe de gestion participative** impliquant les points suivants :*

- **Travail en équipe avec tous les élus et les personnels de la mairie.**
- **Consultation des habitants en amont des grands projets avant toute prise de décision.**

*Cela implique non seulement le maintien des conseils de quartiers tels qu'ils existent, mais une consultation systématique de ces derniers à l'amont des projets avec évidemment une oreille attentive aux propositions (et cela avant toutes décisions). Comme le nom l'indique, ces conseils de quartier auront vocation de discuter et de traiter des actions impliquant le quartier.*

*Pour les questions plus générales, et comme également annoncé, **nous mettrons en place des commissions extra-municipales sur des thèmes transversaux.***

*Par exemple sera mise en place une commission extra-municipale pour les questions environnementales au sein de laquelle seront réfléchies et débattues les actions à moyen et long termes à engager pour la commune. Une telle commission, sera présidée par l'adjoint aux questions environnementales qui travaillera avec les élus minoritaires et majoritaires désireux de s'investir, et avec les citoyens non élus de la commune qui par leur intérêt et leur compétence pourront apporter des propositions et nourrir le débat. Sur d'autres sujets seront en particulier constituées « **une commission des marchés publics** » et « **une commission Ethique** » **présidées par des élus minoritaires.***

#### ➤ **Mettez-vous en place une commission extra-municipale pour la révision du PLU ?**

*Pour ce qui est de l'urbanisme pavillonnaire, nous appliquerons les règles édictées lors de la dernière modification du PLU, avec souci de les rendre globalement plus simples afin d'apaiser la tension dans ce domaine (maintien du CES, révision de certains modes de calculs).*

*Concernant le PLU, la question de sa révision sera engagée dès le début du mandat dans le but de définir de nouvelles zones de développement pour la commune. Cette action comportera plusieurs étapes : bilan précis de la situation actuelle – audit sur certaines situations particulières (ex. Ecole La Poulatière), prise en compte de toutes les règles administratives, juridiques, financières..., mise en place d'une commission extra-municipale pour la conception et la définition du projet, et finalement au bout de cette phase de réflexion, les phases décisionnelles de la part du conseil municipal pour la soumission du projet de PLU. La commission extra-municipale sera présidée par l'adjoint à l'urbanisme qui travaillera en étroite concertation avec le maire. Elle comprendra, comme toutes les commissions, des élus de la majorité et de la minorité, des représentants non élus des différents quartiers de Saint-Ismier désignés par les conseils de quartier, et des membres du personnel de la municipalité.*

## 2. La collecte des déchets

Depuis mars 2017, plusieurs délibérations ont été prises au sein de la communauté de communes. La délibération n°2018-0181 en date du 25 juin 2018 : Etablissement du zonage de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères fait ressortir les points suivants : **choix laissé aux communes de plaine de passer ou non en apport volontaire sur les ordures ménagères → 3 possibilités.**

- être en tout apport volontaire sur les 4 flux : OM, fibreux, non fibreux et verre
- être en porte à porte sur les ordures ménagères et en apport volontaire sur les 3 flux restants
- être en porte à porte sur les ordures ménagères et le non fibreux et en apport volontaire sur les 2 flux restants.

Les communes qui souhaiteraient conserver un ou deux flux en porte à porte seraient assujetties à un taux de TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) additionnel en fonction du niveau de service... l'augmentation du taux de TEOM sera de l'ordre de 1 à 2 points selon le cas.

Ces taux de TEOM additionnels ne pourront être précisés que lorsque les communes se seront positionnées. Ces dispositions ont été reprises et confirmées les 15 octobre 2018 (délib. n°2018-036) et 24 juin 2019 (délib. n° 2019-0177). Elles précisent « le fait qu'avec Saint-Nazaire les Eymes, le Versoud, Montbonnot Saint-Martin et Biviers, Saint-Ismier est dans le dernier groupe de communes de plaine à pouvoir faire le choix entre l'installation des PAV ou garder le porte à porte. Le choix de la commune de Saint-Ismier doit être donné par un vote du Conseil Municipal avant le 1<sup>er</sup> octobre 2020 pour une mise en application en 2021.

Tenant compte de ces délibérations, la position de notre liste est :

**Refuser le tout PAV et mettre en place un système mixte de collecte sans surcoût pour les habitants (PAV pour les domaines collectifs – porte à porte pour les zones pavillonnaires).** A noter que pour aider à la négociation d'une même TEOM pour tous, nous proposerons une incitation au compostage pour les ordures ménagères périssables, et une collecte des « poubelles vertes » une semaine/2 avec utilisation maximisée de la déchetterie actuelle. Si besoin est concernant la TEOM, nous nous rapprocherons de l'association CANOL (Lyon) pour nous assister dans nos démarches.

Si nous sommes élus, nous soumettrons notre proposition au Conseil Municipal avant le 1<sup>er</sup> octobre 2020, avec proposition du zonage retenu.

## 3. Enfouissement des lignes

Notre liste est favorable à l'enfouissement des lignes aériennes chaque fois que possible tant d'un point de vue technique que financier. Nous sommes également bien conscients que l'accession à la fibre optique est grandement facilitée lorsque les réseaux sont enterrés.

Donc Oui nous sommes pour une politique de l'opportunité si celle-ci s'avère techniquement et financièrement réaliste, mais nous ne pouvons pas prendre à ce stade un engagement systématique (il nous faut au préalable approfondir notre connaissance de ce dossier). Et Oui, nous sommes favorables à un plan global de résorption des réseaux aériens avec fixation d'un budget annuel, une première priorité étant la finalisation rapide sur la commune du « tout LED » pour des économies énergétiques et le règlement de l'éclairage nocturne (le LED permettant une baisse programmée jusqu'à 70% de l'intensité lumineuse). Pour réaliser cet objectif, un délégué, ancien-ingénieur Télécom, sera désigné pour prendre en charge cette question en relation étroite avec l'adjoint aux travaux. Les conseils de quartier seront consultés, et nous prendrons en compte au mieux l'intérêt de tous.

Fait à Saint-Ismier le 10 mars 2020

Christian Picard

Tête de liste pour le groupe « Saint-Ismier Cap 2026 ».

Pour informations complémentaires, consulter :

[www.saint-ismier-cap2026.fr](http://www.saint-ismier-cap2026.fr)

page facebook Christian.Picard